

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **53 (1917)**

Heft 17

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

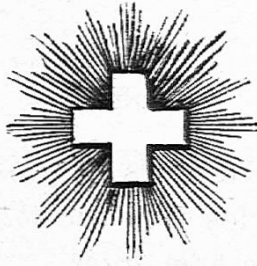
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N^o 17
Série A



LAUSANNE
28 avril 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *La philosophie d'un lancement. — Instituteurs et institutrices laïques français. — Revue des idées : L'école et l'apprentissage. A propos d'éducation nationale. — A bâtons rompus. — Bibliographie. — Pensées. — « Bulletin de la Société pédagogique vaudoise ».*

Ce numéro comprenant le « Bulletin de la Société pédagogique vaudoise », prière aux membres vaudois non abonnés de ne pas le refuser.

LA PHILOSOPHIE D'UN LANCEMENT

Que le lecteur pacifique se rassure. Il ne s'agit pas du lancement d'un énorme Nautilus dans nos neutrales eaux suisses du Bodan, du Léman ou du Verban, mais d'un lancement beaucoup plus modeste, celui que chaque année fait l'*Educateur* parmi les institutrices et instituteurs qui ne le connaissent pas encore. C'est, si vous voulez, une prise de contact. Vers la fin de décembre, l'*Educateur*, comme une patrouille d'avant-garde, quitte sa casemate des Imprimeries, fait un bond en avant et, drapeau vert en tête, pénètre en reconnaissance dans la tranchée des pionniers de l'instruction qui l'ignorent encore. — « Ne craignez rien, claironne-t-il, je suis un ami, l'organe de votre Société... Laquelle ? La Société pédagogique romande, fédération des sections cantonales à l'une desquelles vous vous rattachez. Je vous apporte, outre le salut de vos frères, de la matière pour vos leçons, des renseignements qui faciliteront votre tâche ; de quoi orner votre intelligence et votre cœur, en un mot... Ce que je vous coûterai ? 10 centimes par semaine ! Ce n'est pas la pite de la veuve, comme vous voyez, c'est plutôt la dime du profit que vous retirerez de ma lecture. Je reviendrai. Faites-moi bon accueil. »

Et l'*Educateur* se trouve alors en présence de cinq classes de lecteurs, que j'appellerai les *irréductibles*, les *déliçats*, les *prévoyants*, les *timides* et les *héroïques*.

Les *irréductibles*, à l'arrivée de la petite feuille, crient aussitôt à la provocation. Ils y voient l'attaque d'un 75, clac... ou plutôt d'un 100 (sous) et ripostent par une marmite. A peine l'intrus a-t-il débarqué qu'il est réexpédié, la ceinture cinglée d'un vigoureux et souligné *Refusé*. Boum !... C'est un record de vitesse. Qui dira jamais par quel miracle le journal, qui a à peine quitté l'imprimerie, peut se retrouver quelques minutes plus tard dans la boîte aux lettres du gérant ? Mystère.

Les *déliçats*, eux, restent dans l'expectative, sur la défensive, devrais je dire. Un des numéros (le quatrième, d'ordinaire) porte sur sa bande la suscription : « En cas de non abonnement, prière instante de retourner cet exemplaire. » Le *déliçat* défère à l'invitation, prend sa plume, manchettes mises, et écrit ces mots pleins de tact dans leur simplicité : « A retourner à l'expéditeur », signe... et le canard reprend son vol.

Les *prévoyants* lisent avec soin les numéros qui leur sont soumis. Semaine après semaine, ils les sondent... tout en sondant aussi leur calendrier. Car un communiqué leur a dit : « Les remboursements seront établis à partir du 20 février. » Il faut donc surveiller l'approche de cette date. Le numéro du 25 février arrive. Le *prévoyant* le coupe, le lit, soupire en pensant que ce sera le dernier, car il *prévoit* le « remboursement », ajoute sur la bande : « Refusé... pour cette année », le glisse dans une boîte aux lettres en supputant la date du prochain lancement.

Les *timides*... Ah ! les timides ! Ils n'osent pas ne pas lire le journal qui, pourtant, ne leur plaît pas. Ils se font scrupule de le dire. Ils voudraient le retourner : ils hésitent. Ils le feront la prochaine semaine, qui les retrouvera dans l'indécision. Le « Remboursement » les surprend. Hamlet s'étonne de son arrivée : « C'est vrai, il s'est laissé adresser l'*Educateur* pendant trois mois. Le gérant devait savoir qu'il voulait le refuser. On l'ennuie à la fin. Cela finit par le fâcher. Mais oui, c'en est trop. Il ne faudrait cependant pas le pousser à bout. On verra bien. » Et devenu tout à coup

héroïque il lance à l'adresse du Gérant un vigoureux : « Im... ! », que la poste traduit par : « Impayé », puis satisfait de sa petite vengeance, il se replonge dans sa timidité¹.

Le véritable *héroïque*, lui, reçoit sans broncher toutes les attaques hebdomadaires du journal, et, faisant appel à tout son courage, le parcourt parfois jusqu'à la dernière page des annonces; puis, quand le « Remboursement » lui est présenté, il mesure la grandeur du sacrifice au temps que lui prendra la lecture de l'organe romand, et, intrépidement... paye les 5 fr. demandés.

Alors, dans son for intérieur, le Gérant approuve l'irréductible, qui a du moins manifesté son intention, remercie le délicat, admire le prévoyant, plaint le timide et... débite son compte de Profits et Pertes, par une seule ligne, ainsi : « Frais inutiles de lancement à quatre classes de lecteurs, manque à gagner diminuant d'autant l'avoir de notre Caisse de secours, fr.... » Toute la philosophie de cette période tient dans cette ligne.

Je supplie le lecteur bénévole de ne pas prendre ce classement comme définitif. Il ne l'est pas plus que ne le sont les hommes. Ondoyants et divers, en perpétuel devenir, les temps héroïques que nous traversons transformeront, l'an prochain, en véritables *héroïques* également les irréductibles, les délicats, les prévoyants et surtout les timides.

LA GÉRANCE.

INSTITUTEURS ET INSTITURICES LAIQUES FRANÇAIS

Nous sommes en Bretagne, dans une petite commune du Finistère, non loin de Quimperlé. L'école de Saint-Mandé est vieille, inconfortable et mal outillée. Au mur pendent de lamentables cartes et des tableaux déchirés, constellés de taches d'encre. Le mobilier est des plus sommaires, le préau exigü, le promenoir — encombré d'immenses tas de fagots d'ajonc — sert de bûcher. L'instituteur se trouve aux prises avec d'autres contingences, plus désagréables encore : en entrant à l'école, ses petits élèves, comme presque partout en Basse-Bretagne, ne savent pas un mot de français; les classes, comme dans les écoles primaires de tous les

¹ La proportion des *timides* a été cette année la suivante sur les « Remboursements » du lancement : Vaud 3 %; Neuchâtel 13 %; Jura bernois 44 %; Genève 71 %.

pays, sont trop nombreuses et composées d'élèves de degrés différents, car il n'a qu'une adjointe, sa femme. Peu importe ; sans perdre de temps à de vaines jérémiades, il fait du bon travail. Un jeune paysan, que nous félicitons du choix judicieux de ses lectures et de la richesse de son vocabulaire français, nous a dit : « C'est uniquement à l'instituteur de Saint-Mandé que je dois cela, car — étant réformé — je n'ai pas eu à faire de service militaire et je ne suis jamais sorti de mon village. Une fois par semaine il réunit ses anciens élèves, il nous fait des conférences, des lectures, il nous prête des livres ; personne ne veut manquer la veillée du jeudi soir. Il y vient de vieux grands-pères qui restent après notre départ, afin d'apprendre à lire et à écrire. Puisque vous êtes aussi des « enseignantes », allez voir notre instituteur. »

C'est pourquoi nous nous trouvons un matin dans la salle basse, un peu triste, d'où viennent de s'enfuir en faisant claquer leurs sabots les élèves des quatre années des cours moyen et supérieur : petits hommes au long pantalon collant, au chapeau orné d'un ruban de velours noir dont les deux bouts leur battent les épaules ; petites femmes portant comme leur mère l'ample et lourde jupe de gros drap noir ou bleu, et leurs cheveux cachés sous la gracieuse coiffe quimperloise. Il ne paie pas de mine, « notre instituteur », mais quel regard intelligent et droit, quel accueil franc, quelle bonté dans le sourire ! Tout de suite il nous montre les cahiers des enfants, entre autres ces fameux cahiers qui ne quittent point l'école, pour obéir à l'article quinzième du programme officiel, ainsi libellé : « Chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois dans chaque ordre d'études sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'école. »

Qu'il est intéressant de suivre dans ce cahier la marche si sûre et si nette de l'enseignement, puis d'entendre M. G. nous conter ses joies et ses déboires. Il nous montre avec fierté sa belle bibliothèque scolaire, formée en partie de livres de prix, abandonnés

après lecture par ses élèves, pour le bien de la communauté, en partie de volumes accordés par le ministère de l'instruction publique, en partie grâce à des dons sollicités par l'infatigable instituteur. « Je suis arrivé, nous dit-il, à ce que les hommes lisent beaucoup dans la commune, surtout parce qu'ils savent que je suis prêt à leur donner, à n'importe quel moment en dehors de mes heures de classe, tous les éclaircissements qu'ils peuvent souhaiter. » Nous quittons M. G. émues à jalousie, fortifiées pour notre tâche.

Toujours dans la Basse-Bretagne, voici un « groupe scolaire » battant neuf. C'est celui du bourg de P. (côtes du Nord). Ici tout est propre, clair, gai, à la hauteur des exigences modernes. Quand nous entrons dans la classe des grands garçons, l'instituteur qui dirige l'école est en train de leur lire un trait d'héroïsme juvénile, exemple d'inflexible fidélité à la vérité. « Il y aura chaque jour, porte l'article dix-neuf du programme officiel, dans les deux premiers cours, au moins une leçon qui, sous la forme d'entretien familial, ou au moyen d'une lecture appropriée, sera consacrée à l'instruction morale ; dans le cours supérieur, cette leçon sera, autant que possible, le développement méthodique du programme de morale. » La leçon est très animée, il est aisé de constater que l'instituteur met dûment en pratique l'article qui recommande au maître de faire « un appel incessant à l'attention, au jugement, à la spontanéité intellectuelle de l'enfant. »

C'est ensuite à une leçon sur la carte marine et la boussole que nous assistons, car, dans les régions maritimes de la France, l'école est tenue de donner aux élèves du cours moyen et du cours supérieur « des leçons de choses appropriées à la profession du marin et du pêcheur, » leçons dont le programme constitue un véritable petit cours de navigation.

Voici l'heure de la récréation ; nous en profitons pour questionner M. Le M. sur la « Société républicaine d'instruction populaire » du bourg, dont il est un des membres les plus actifs. Cette société organise des conférences, — pour l'illustration desquelles elle s'est procuré un petit appareil cinématographique, — conférences d'hygiène, d'anti-alcoolisme, de géographie, d'histoire, causeries sur

telle grande industrie, ou tel port de commerce, ou telle culture nationale.

Ici aussi il existe une excellente bibliothèque scolaire et communale, et M. Le M. obéit avec empressement aux instructions du programme qui veulent que le maître fasse une lecture hebdomadaire à ses élèves et en choisisse « le texte dans une revue, dans un ouvrage de sa bibliothèque personnelle, cherchant à faire naître ou à développer chez ses auditeurs le goût des bonnes lectures. »

Rendons-nous dans un autre petit bourg de pêche, sur la côte nord du Finistère. La jeune adjointe de l'école des filles nous invite à visiter sa classe, jolie salle, inondée de soleil et ornée avec goût. Mlle D. nous ouvre un placard où nous admirons un véritable musée scolaire constitué par ses petits élèves avec l'aide de leurs pères et de leurs grands frères, qui — tous — s'y intéressent. C'est à qui apportera un coquillage encore inconnu, un oursin ou une astérie d'espèce rare, une algue bizarre, un nid d'oiseau ou de guêpes, un papillon ou un scarabée, un outil préhistorique en silex, un fossile ou quelque plante pour l'herbier. Tout cela déterminé, classé, étiqueté, une merveille dont maîtresse et élèves, et tout le bourg avec elles, sont plus fiers que Paris de son Louvre. Malheur au baigneur que l'on soupçonne de se connaître un peu en histoire naturelle ! L'infortuné sera assailli de questions et contraint de vérifier la nomenclature.

Transportons-nous à l'autre extrémité de la France, à peu de kilomètres de la frontière suisse, dans une petite ville de sept à huit mille habitants, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Savoie, où se trouve une excellente école primaire supérieure de jeunes filles. Le bâtiment, petit hôtel du XVIII^e siècle, est sombre, froid, mal adapté à sa nouvelle destination ; aucune municipalité suisse n'en voudrait. Classes et dortoirs ont dû s'installer un peu partout en ville, l'école proprement dite étant devenue trop exigüe, tant le nombre des élèves — externes et pensionnaires — s'accroît d'année en année. Le mobilier est vieux, rien du confort moderne, tout juste ce qui est strictement indispensable à l'hygiène. Mais dans ce bâtiment étroit et sombre, quel déploiement de vie intense et joyeuse ! La directrice, élève de Fontenay-aux-Roses, où elle a

reçu l'enseignement de Pécaut et de tant d'autres professeurs hors ligne, est une femme d'une grande distinction morale et d'une haute culture intellectuelle. Elle a réussi à grouper autour d'elle des institutrices d'élite. Les élèves — âgées de douze à seize ans — se soumettent de leur plein gré à un sérieux entraînement qui leur ouvre l'esprit et assouplit leur intelligence. °

Dans cette école, les cours de morale et de français m'ont particulièrement intéressée. J'y ai feuilleté des douzaines de cahiers et, grâce à leurs devoirs — tous soigneusement conservés — j'ai pu suivre pas à pas, à travers trois ans d'études, deux ou trois élèves diversement douées. Les travaux de psychologie et de morale rédigés par des jeunes filles de quinze et seize ans témoignaient d'un développement vraiment étonnant des facultés d'observation et de réflexion personnelles. La directrice, qui fait elle-même le cours de morale, dicte à ses élèves un grand nombre de maximes, de poèmes, de passages de l'Évangile, d'extraits des penseurs et philosophes de tous les pays et de tous les temps ; j'ai trouvé dans ces cahiers les perles de la sagesse humaine. Parfois, la leçon de morale a été consacrée à la lecture d'un paragraphe de journal ou d'un article de revue, traitant d'une question brûlante que les jeunes filles ont eu ensuite à analyser ou commenter.

Les cahiers de composition française contiennent une série, remarquablement graduée, d'études de textes et de devoirs de rédaction. Heureuses enfants auxquelles on a su donner une méthode de travail qui leur apprend à pénétrer dans le vif d'un morceau littéraire, à l'examiner sous toutes ses faces, à y saisir toutes les nuances de la pensée et de l'expression ! Comme elles connaissent leurs classiques, au point de vue des idées aussi bien qu'à celui de la forme ! Comme elles goûtent la beauté littéraire, comme elles manient aisément leur langue maternelle ! Elles possèdent pour la vie un trésor inestimable : elles savent lire et elles savent s'exprimer.

Les questions posées sur les textes, comme les sujets de rédaction, sont toujours d'une grande précision ; jamais rien de flou, rien de vague. Voilà une école où la superficialité n'est pas tolérée, où l'on ne se paie pas de mots. Les annotations à l'encre rouge

accentuent encore l'impression de clarté, de netteté, de probité intellectuelle qui se dégage de ces devoirs d'écolières. Les fautes et les passages incriminés ne sont que soulignés. A chaque paragraphe, parfois à chaque phrase, correspond dans la marge une remarque brève, souvent un simple mot — voire un signe conventionnel remplaçant : confusion ; vague ; familier ; exagéré ; terme impropre ; mauvaise alliance de mots ; faute de syntaxe ; pas à sa place ; pas clair ; pas lié ; forcé ; pas bien amené ; justifiez ; précisez ; trop abstrait ; équivoque ; inutile ; embrouillé ; lacune ; maladroit. Parfois aussi : très juste, bien conduit, ou quelque autre bref éloge. Au bas du devoir figure la note, suivie d'une appréciation générale, telle que : « Du bon. Pourrait être condensé avec avantage. Sous prétexte sans doute de concision, vous omettez des faits importants et nécessaires à la clarté de l'exposition ».

Un jour j'assistai à la leçon de composition française donnée aux élèves de treize ans. Pour commencer, la maîtresse leur rendit leurs devoirs, et je pus assister à la « correction collective », que je décris dans les termes du programme officiel : « L'instituteur, grâce aux notes prises, aux bons et aux mauvais passages mentionnés, traduit et motive son impression générale ; puis, il développe le sujet au moyen des extraits des différentes copies¹ où les élèves se reconnaissent avec plaisir. Quelquefois ce développement modèle est écrit au tableau noir et transcrit au dos de chaque copie. Les devoirs sont remis aux enfants, qui, associés deux à deux, corrigent leurs travaux, grâce aux indications générales entendues, aux signes particuliers tracés dans la marge. L'instituteur, circulant dans les bancs, vient au secours des groupes embarrassés »... A la leçon dont je parle, chaque élève était munie d'une ardoise et d'un bâton de craie. Tout en faisant la critique générale, la maîtresse posait des questions : « Voici un terme impropre, par quel mot le remplaceriez-vous ? — Quelle faute de syntaxe y a-t-il dans cette phrase ? — Quelle maladresse vous choque dans ce paragraphe ? » Les élèves écrivaient la réponse en grosses lettres sur leur ardoise, qu'elles élevaient ensuite à bras

¹ C'est ainsi qu'on appelle en France les devoirs et travaux écrits.

tendu, et la maîtresse vérifiait d'un coup d'œil. On ne s'ennuyait pas dans cette leçon !

Je doute que l'on trouve, dans les écoles d'autres pays, des méthodes plus sérieuses, préparant mieux leurs élèves à creuser les sujets et à ne jamais jeter de la poudre aux yeux. Taxer de frivolité un peuple qui fournit à ses enfants un enseignement pareil, n'est-ce point témoigner d'une singulière méconnaissance des faits ?

Une telle conscience dans le travail trempe les caractères. Voyez de quel sérieux, de quel noble sentiment du devoir tant de petits Français ont fait preuve pendant cette guerre. Ce sont les enfants de Reims qui étudient dans leurs écoles souterraines avec un calme et une énergie dignes de leurs papas sur le front et dont les plus grands préparent et passent, sous le bombardement quotidien, leur certificat d'études, témoignant ainsi d'une admirable liberté d'esprit¹. Ce sont encore les enfants des campagnes qui ont remplacé leur père ou leur grand frère dans l'exploitation des fermes, et dont beaucoup ont montré une persévérance et un savoir-faire fort au-dessus de leur âge².

Je dois renoncer, faute de place, à m'étendre — comme je le voudrais — sur les nombreuses initiatives des instituteurs de France pour le bien de leurs concitoyens, comme aussi sur les efforts qu'ils font afin d'obtenir des parents de leurs élèves une collaboration effective à leur œuvre éducatrice³. Le *Manuel géné-*

¹ Voir, dans la *Lecture pour tous* du 15 juillet et du 1^{er} août 1916, deux magnifiques articles sur *Les écoles souterraines de Reims*.

² Voir, dans le *Journal des instituteurs* du 24 septembre 1916, l'article intitulé *Les enfants de France à l'ordre du jour*, qui donne, entre autres, la citation suivante : « *Henri Dofal*, quatorze ans et demi, *Bazogues* (Eure). Depuis le départ de son père, mobilisé dès le premier jour, assure, avec le concours de ses deux jeunes sœurs, le bon fonctionnement d'une exploitation de 95 hectares, dans des conditions qui dénotent une volonté et une constance supérieures à celles d'un enfant de son âge. Malgré les fatigues et les difficultés qu'il a eu à surmonter, plus particulièrement depuis le décès de sa mère, dirige seul la ferme de ses parents et assume personnellement la garde d'un troupeau de 400 moutons. A contribué ainsi modestement, par sa grande énergie, sa persévérance, son labeur, à l'œuvre de la défense nationale. » Le même article cite aussi : « *Achille Adrien*, de Jouy, près *Breux* (Seine-et-Oise). A dix ans, il s'est révélé cultivateur d'un courage à toute épreuve, faisant l'admiration des habitants du pays. Pendant l'hiver, alors que la terre pouvait se passer de lui, il est retourné à l'école.

³ Voir, dans l'*Union morale* d'avril 1913, l'article de P. Lagey, instituteur à Paris, sur *l'École et la famille*. M. Lagey a obtenu, dans le quartier le plus misérable du XIII^e arrondissement, des résultats fort encourageants.

ral de l'enseignement primaire ayant organisé (en 1912), entre les instituteurs et institutrices de France, un concours par lequel on leur demandait de répondre à des questions concernant leur condition matérielle, leur situation morale, leurs relations sociales et aussi l'idée qu'ils se font de leur tâche éducatrice, la maison Hachette en a publié le compte rendu sommaire en une plaquette (intitulée *L'instituteur et l'institutrice dans la société moderne*) dont M. Buisson a pu dire : « Si cette plaquette pouvait parvenir à la connaissance du grand public, elle ferait à beaucoup de lecteurs l'effet d'une révélation. Que de préjugés elle dissiperait ! Quels sentiments d'estime, de sympathie et de gratitude elle éveillerait irrésistiblement ! »

J'en cite un passage, choisi presque au hasard : « Voici un instituteur qui a fondé successivement une caisse des écoles, une cantine scolaire, une pharmacie scolaire, un musée scolaire, une bibliothèque, une société protectrice des animaux, une société de tempérance et une amicale d'anciens élèves, une caisse de crédit agricole, un syndicat agricole, une mutuelle-incendie, une société contre la mortalité du bétail. Il peut dire avec raison : Autour de nous, nous avons répandu les idées d'entraide et cela dans un milieu absolument réfractaire, tout à fait rétrograde, et où régnait un individualisme contraire à toute association quelconque. »

« L'instituteur a foi en sa tâche », dit l'un des mémoires présentés au concours. C'est là l'impression que j'ai eue en causant avec tant d'instituteurs et d'institutrices français, comme aussi en écoutant un instituteur de la Guinée française, sergent interné en Suisse, parler de sa tâche civilisatrice en véritable missionnaire laïque, doué d'une âme d'apôtre.

L'instituteur français a foi en sa tâche et il l'aime. Je termine par deux brèves citations qui, comme tant d'autres passages de la plaquette, expriment avec chaleur cette foi et cet amour : « J'aime mon métier plus que tous les autres métiers, s'écrie une institutrice, parce que, dans ce métier-là, on donne un peu de son cœur, un peu de son moi, on met quelque chose du sien qui ne se paie pas, qui n'a aucune valeur marchande, et c'est ce qui le relève à mes yeux. » « Plus j'y réfléchis, écrit un instituteur, plus je me

persuade que ma mission sociale est identique à ma mission éducatrice. S'il s'agit, dès l'école, d'ébaucher l'homme dans l'enfant, il me semble que je dois aussi développer l'homme dans les âmes adultes encore si frustes. Emanciper les intelligences, faire la lumière dans les consciences, vaincre l'égoïsme étroit qui refuse de s'élever à la conception de l'intérêt général, habituer les cœurs à la pratique de la solidarité et de la tolérance, réaliser l'union de tous, — car je ne suis pas un « ferment de discorde », — pour le bonheur de chacun, voilà, ce me semble, le rôle que je suis appelé à jouer en dehors de ma classe. »

MARIE BUTTS.

REVUE DES IDÉES

L'école et l'apprentissage.

La *Gazette de Lausanne* du 12 avril a publié un article important de M. Henri Besson sur « l'apprentissage ». L'auteur constate d'une part que les métiers sont délaissés et que de ce fait le nombre des déclassés augmente sans cesse ; d'autre part que le travail est une nécessité sociale et que tous les hommes de valeur ont été de grands travailleurs. Il en trouve sans peine de nombreux exemples et cite la boutade d'Edison « que le génie comporte 5 % d'inspiration et 95 % de transpiration ». Les responsabilités de la situation actuelle, inquiétante, même grave, incombent aux jeunes gens eux-mêmes qui ne se rendent pas compte de la nécessité d'un apprentissage ou qui méprisent le travail manuel, et surtout aux parents qui poussent leurs fils vers les administrations « préférant le condamner à une vie demi-oisive et peu lucrative, plutôt que de l'obliger à l'effort physique qui, joint à l'instruction libéralement répandue chez nous, ferait de lui un homme de valeur ». M. Besson oppose aux écoles professionnelles, qui préparent insuffisamment à la vie, l'apprentissage dans les ateliers, sous la direction de contre-maîtres et au côté d'ouvriers exécutant un travail productif et varié par les moyens les plus modernes. L'auteur propose alors l'apprentissage obligatoire pour tous et développe ce point de vue dans la quatrième partie de son article.

Une réaction s'impose en effet. Notre industrie aura une concurrence redoutable à soutenir ; elle a besoin d'un grand nombre d'ouvriers et de techniciens capables et instruits pour maintenir sa réputation. Cherchons-les parmi les oisifs, les « fils à papa » paresseux et méprisants, qui traînent leurs culottes sur les bancs de toutes les écoles, sans aboutir à rien qui vaille. Qu'on leur mette dans les mains la lime ou le ciseau et qu'ils deviennent d'adroits ouvriers plutôt que des intellectuels manqués !

Au point de vue moral comme au point de vue économique, M. Besson a raison : remettons en honneur le travail manuel qui ne dispense l'intelligence d'aucun effort et ne l'empêche en aucune façon de s'élever aussi haut qu'elle le veut ou qu'elle le peut.

Nous nous permettons de n'être pas du même avis que M. Besson sur la manière de réagir. Il voudrait l'apprentissage obligatoire, placé « entre l'école primaire ou secondaire et les études supérieures » ; après quoi ceux qui se reconnaîtraient décidément des aptitudes spéciales pour les métiers renonceraient à reprendre les études. Sans doute il faudrait un choix plus serré, plus restreint de ceux qui embrassent les carrières libérales, une élimination plus sévère des non-valeurs, mais aussi un accès plus facile aux études supérieures pour les élèves pauvres méritants. L'apprentissage obligatoire serait plus nuisible à la valeur des études que favorable à une meilleure sélection.

Faisant allusion aux parents dont les ressources sont modestes, M. Besson dit qu'il leur suffira de choisir pour leurs enfants « des professions dont l'apprentissage est court ou *peut être entrepris de bonne heure*¹ » et il ajoute : « Si, au moment où cet apprentissage commence, l'enfant n'est pas encore en possession de tout le savoir que l'on peut acquérir dans les écoles primaires, l'école du soir est là pour lui fournir le complément nécessaire. »

Il y a un malentendu. L'école n'existe-t-elle que pour donner un minimum de connaissances, pour meubler la mémoire ? Alors commencez l'apprentissage à douze ans, comme d'aucuns le voudraient. A-t-elle au contraire pour mission de préparer un homme à l'esprit ouvert, à la volonté droite, à la conscience éclairée ? Les cours du soir ne la remplaceront jamais. Je doute qu'il y ait aujourd'hui des éducateurs qui nient la valeur et le but *éducatifs* de l'école. On en discute les programmes — il y en a beaucoup à réformer — on en modifie les méthodes : c'est le domaine où chacun va de son remède. Le but est admis par tous : l'école doit former un homme. Cela est un travail de longue haleine, fait de la continuité d'une influence, de l'orientation unique de tout l'enseignement ; je dirai qu'il est le résultat de l'atmosphère spéciale que l'on respire à l'école. C'est pourquoi je demande l'introduction des travaux manuels à titre obligatoire dans toutes les écoles² ; non pas pour y enseigner les « trucs » du métier et faire concurrence à l'apprentissage, mais pour compléter l'enseignement, en enrichissant les connaissances des élèves (idée exacte des matières employées, de leur mise en valeur), en reliant cet enseignement aux autres branches (principe de la concentration et principe énergétique), en développant l'habileté et le sens pratique (éducation de l'œil, de la main, du jugement) et en faisant ressortir la valeur et la dignité du travail manuel. Certains élèves indécis qui ne savent aspirer qu'à quelque vague emploi dans un bureau — quand on ne retrouve pas d'anciens élèves d'écoles secondaires « liftiers ! » — s'orienteraient ainsi plus facilement vers tel ou tel métier ; ils deviendraient des artisans ou des industriels ayant ce qui manque à tant de gens, l'amour de leur travail, condition nécessaire du succès.

Les cours du soir, si excellents soient-ils, ne peuvent donner que des connaissances, non une orientation de la vie. Nous retrouvons ici le conflit, qui risque de devenir tragique, de l'éducation « réelle » et de l'éducation formelle, comme le faisait entrevoir si nettement M. Millioud ici-même il y a quelques

¹ C'est nous qui soulignons.

² Il n'y a pas à s'effrayer des modifications profondes que cela occasionnerait aux programmes des écoles secondaires.

mois. Je le répète, l'école doit former des hommes, des citoyens. Ce n'est pas à elle qu'appartient la formation technique — M. Besson le reconnaît lui-même — ; il ne faut pas restreindre son action éducatrice.

Ne nous exagérons pas l'importance des réformes : il y aura toujours des oisifs, des fainéants, et des être malfaisants. Chercher à en diminuer le nombre en remettant en honneur le travail manuel, c'est faire œuvre utile. Sachons gré à M. Besson de proposer un moyen pratique et travaillons de toutes nos forces à convaincre la jeunesse et... les parents.

G. CHEVALLAZ.

A propos d'éducation nationale.

Sous le titre significatif *Hérésies pédagogiques*, un collaborateur de la *Schweizerische Lehrerzeitung* vient de publier dans cette revue une série d'articles destinés à jeter un seau d'eau froide sur l'enthousiasme qu'a suscité le mouvement d'éducation nationale. Ce mouvement lui paraît suspect, parce qu'il y voit davantage le résultat d'une mode que d'une nécessité profonde ; il trouve l'origine de cette mode dans les nationalismes étrangers, dans le nationalisme allemand en particulier, dans certaines nécessités politiques, ainsi que dans la manie qu'ont beaucoup de gens de tout attendre de l'école.

M. E. H. F. (c'est ainsi que signe le correspondant de la revue zuricoise) nie que l'école puisse avoir sur le patriotisme et la mentalité publique toute l'influence que l'on attend d'elle ; il pense que toute pression de ce genre produit des effets contraires à ceux que l'on espère. Selon lui, la recrudescence du nationalisme et du sentiment religieux en France au cours des dix dernières années est précisément le résultat de l'enseignement humanitaire et anticlérical de l'école laïque, tout comme les écoles de Jésuites du second Empire auraient façonné l'esprit des radicaux-socialistes dreyfusards. Comme on le voit, le paradoxe n'est pas de petite taille ! A ce taux-là, il faudrait attribuer la férocité des hordes organisées qui dévastent le nord de la France à un excès d'humanitarisme et de sensibilité chez les éducateurs allemands !

Il y a, heureusement, mieux que cela dans les articles de M. E. H. F. Comme beaucoup d'entre nous, il compte moins sur un bouleversement des programmes que sur des moyens accessoires, voyages scolaires, échanges épistolaires entre élèves des divers cantons, séjours d'étude en canton de langue étrangère, culture des sports nationaux, éducation féminine plus directement pratique, etc., pour donner à notre pays plus d'unité morale ; mais, chose curieuse et contradictoire, il n'attend pas beaucoup de la connaissance des langues nationales pour remédier aux malentendus existants, puisque, dit-il en substance, c'est chez les intellectuels et non chez le peuple que ces malentendus se manifestent avec le plus d'acuité. Ne serait-ce point là un nouveau paradoxe ? Si les intellectuels suisses ne jugent pas les faits de guerre suivant les mêmes principes, c'est indépendamment de leurs connaissances linguistiques qu'il en est ainsi ; trop de nos compatriotes de langue allemande parmi les plus éminents ont été formés par des maîtres imbus d'idées qui n'ont rien d'helvétique. Qu'il nous suffise de rappeler que

les trois cinquièmes des professeurs de l'Université de Bâle, pour ne citer que celle-là, sont étrangers¹. S'il n'en était pas ainsi, si les traditions des hommes de 1848 étaient encore vivantes chez tous leurs descendants, la question de l'éducation nationale ne se poserait même pas chez nous : elle serait résolue par l'unanimité du sentiment public devant l'autocratie et la violence, devant le crime et devant ses auteurs.

Avec raison, le collaborateur de la *Schweizerische Lehrerzeitung* estime que la presse pourrait faire beaucoup pour rétablir l'unité morale momentanément ébranlée; mais là encore nous devons marquer une conception du rôle de l'Etat radicalement opposée à la nôtre : « *Malheureusement*, dit-il (c'est nous qui soulignons), l'Etat ne peut pas contrôler et influencer assez les journaux et la librairie, à cause de la liberté de la presse et de commerce. » Le voilà bien, le virus importé d'Outre-Rhin qui empoisonne notre vie publique et qui, en trop d'endroits, s'oppose à une éducation vraiment républicaine et démocratique, la seule éducation nationale qui soit possible chez nous. Cette liberté que M. E. H. F. trouve *malheureuse*, nous la chérissons de toute notre âme, même lorsqu'elle nous donne un *Berner Tagblatt*, des *Neue Zürcher Nachrichten* et une *Zürcher Post*. Nous faisons confiance à l'Etat lorsqu'il s'appelle le peuple; mais nous nous défions de lui lorsqu'il se présente sous la forme de quelque fonctionnaire omnipotent, à l'esprit déformé par une fausse conception de son rôle. Nous disons en chœur : l'Etat, c'est nous; mais nous n'admettons pas qu'aucun puisse dire : l'Etat, c'est moi, quand bien même il disposerait de pleins pouvoirs imprudemment concédés.

Or, pour améliorer l'éducation nationale suisse, il faut d'abord que les enfants suisses soient les fils et les filles de citoyens conscients de la liberté dont il faut qu'ils jouissent, des droits qu'elle leur octroie et des devoirs qu'elle entraîne pour eux; et cela, quoi qu'on en puisse dire, est matière d'éducation, et, jusqu'à un certain point, matière d'enseignement. La plupart des cantons de langue allemande n'ont pas encore fait de l'instruction civique une branche spéciale d'enseignement; M. E. H. F. n'y voit qu'une branche indigente dont la place au plan d'étude ne lui paraît pas indiquée. Qu'il parcoure l'article de M. Eugène Monod dans la revue *Schweizerland* (N° de novembre 1916), ainsi que le remarquable cours de civisme publié récemment par M. Wiget; il y verra qu'elle peut être autre chose. Ceux d'entre nous qui ont été formés à l'école des livres de Numa Droz jugent autrement que lui sur ce point. Il y a plus de quarante ans que l'instruction civique est enseignée à la majorité des élèves romands âgés de treize ans et plus; si cet enseignement, souvent trop formel, n'a pas eu sur notre vie politique toute l'influence que l'on pouvait en attendre, du moins a-t-il largement contribué à l'éclairer, à l'assainir, à la vivifier, à donner à la majorité des citoyens une conception très nette de ce qui fait la raison d'être de la Confédération suisse en tant qu'Etat : d'une part, la pratique intelligente de la liberté par la mise spontanée au service de la collectivité, des forces individuelles; d'autre part, la réa-

¹ Depuis que cet article est écrit, l'incident significatif de l'appel de l'Allemand Stegemann à l'Université de Berne est venu confirmer notre thèse. Cet appel n'a, heureusement, pas été confirmé par le Conseil d'Etat.

lisation de l'idéal humain de justice et de vérité dans et par l'idéal national.

Ce sont là des faits contre lesquels aucune hérésie ne prévaudra.

ERNEST BRIOD.

A BATONS ROMPUS

Nul n'est infailible.

M. le pasteur S., — ou T..., à votre choix, — président de la Commission scolaire d'un village qu'il n'est pas indispensable de désigner clairement, n'avait pas de plus grand plaisir que de prendre en faute soit les maîtres, soit les élèves. Il se piquait de parler correctement le français et c'est dans ce domaine surtout qu'il se montrait impitoyable. Soit dans les travaux écrits, soit dans les leçons orales, soit même dans ses conversations avec le maître, il relevait les manquements aux règles établies et se plaisait à les souligner de commentaires plus ou moins spirituels.

Il lui arrivait quelquefois de trouver à qui parler.

Un jour qu'il visitait la classe du régent V., que vous avez bien connu, il avait relevé coup sur coup trois fautes, qu'il signala au maître, après le départ des élèves.

— « Je suis assez satisfait, lui déclara-t-il alors, de votre façon d'enseigner. Votre leçon sur les abeilles, en particulier, était excessivement intéressante.... Je voudrais seulement attirer votre attention sur les trois points suivants : Vous avez écrit à l'encre rouge, au bas d'un travail de rédaction : *Trop de fautes d'inattention*. Je prétends que c'est incorrect. On doit dire : *faute d'attention*, comme on dit : *faute de goût* ; ou, si vous préférez : *faute par inattention*.

— Peut-être....

— Et d'une. Vous avez laissé, dans cette composition, sans la corriger, cette tournure : *Je veux partir à la campagne*.

— C'est vrai. On doit dire : *partir pour la campagne*. La faute m'a échappé.

— Et de deux. Dans le même cahier, je lis : *Il s'est en allé*. C'est incorrect, mon cher monsieur.

— Je n'en suis pas sûr, monsieur le pasteur.... Il vous serait en tout cas bien difficile d'en faire la preuve. Et puis, tout le monde le dit, au village.

— A peu près ; mais ce n'est pas une raison pour parler mal. Vous devriez, monsieur le régent, surveiller davantage votre langage si vous voulez vous éviter des ennuis.

Et de trois !

— Merci, monsieur le pasteur.... Et maintenant, me permettez-vous de prendre ma revanche ? Vous avez fait tout à l'heure, vous aussi, trois fautes de français, si j'ai bien compté.

— Ce n'est pas possible ! Voyons un peu.

— Vous avez dit : *Mon cher monsieur*, ce qui constitue un fâcheux pléonasme. *Cher monsieur* est suffisant.

— Peut-être.

— Et d'une ! Vous avez parlé de *m'éviter des ennuis*. Je croyais qu'il faut dire *épargner*.

— Il faut le dire, en effet.

— Et de deux ! Enfin, vous avez déclaré que ma leçon sur les abeilles était *excessivement* intéressante, ce qui semble vouloir dire que cette leçon était *trop* intéressante, intéressante *avec excès* ! Une leçon peut-elle être trop intéressante ? Il eût mieux valu dire *extrêmement intéressante*.

Et de trois ! »

On prétend que, depuis ce jour-là, M. le président se montra beaucoup moins intransigeant.

A. R.

BIBLIOGRAPHIE

Une révolution dans la philosophie. — La doctrine de M. Henri Bergson, par Frank Grandjean. A Genève, chez Atar.

C'est ainsi que M. Frank Grandjean intitule son résumé de la doctrine bergsonienne. Il a réussi à donner en 200 pages (le reste du volume est une polémique vigoureuse contre les adversaires de Bergson) une idée claire de cet intuitivisme ou « antiintellectualisme » qui prétend rénover la philosophie et guider l'esprit humain vers la vérité par des voies entièrement nouvelles. Même ceux qui auraient lu le livre capital de Bergson, son « Evolution créatrice », trouveront encore à s'instruire dans ce résumé si complet et si dense, placé sous cette épigraphe qui condamne sans appel les excès d'« intellectualisme » de la pensée moderne : « L'intelligence est caractérisée par une incompréhension naturelle de la vie. Si l'on complète cette condamnation prononcée par Bergson en y ajoutant ses définitions de l'*instinct* et de l'*intuition* « seules sources de la connaissance profonde », on reconnaîtra avec M. Grandjean que la doctrine bergsonienne constitue bien une « Révolution dans la philosophie ».

P. M.

PENSÉES

Lorsqu'une réforme est devenue nécessaire, et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche et tout la sert. Heureux alors les hommes, s'ils savaient s'entendre, si les uns cédaient ce qu'ils ont de trop, si les autres se contentaient de ce qui leur manque ; les révolutions se feraient à l'amiable, et l'historien n'aurait à rappeler ni excès ni malheurs ; il n'aurait qu'à montrer l'humanité rendue plus sage, plus libre et plus fortunée. Mais jusqu'ici les annales des peuples n'offrent aucun exemple de cette prudence dans les sacrifices : ceux qui devraient les faire les refusent ; ceux qui les désirent les imposent ; et le bien s'opère comme le mal, par le moyen et avec la violence de l'usurpation. Il n'y a pas encore eu d'autre souverain que la force.

MIGNET.

L'homme est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature. PASCAL.

La société nous apprend à sentir les ridicules ; la retraite nous rend plus propres à sentir les vices.

MONTESQUIEU.

Les mœurs souffrent toujours de la faiblesse des lois.

MASSILLON.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRE



Bornand-Berthe


Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

— BIJOUX FIX —

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS



J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.



ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Service principal.


Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schächtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz**, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne**.



Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE VÊTEMENT

sur mesure et confectionnés, (Nomi-

coupe moderne, façon
soignée.

UNIFORMES OFFICIERS

COSTUMES

sport.

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE

10 ⁰/₀ au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.



EDITION FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☉ Vevey ☉ Neuchâtel

La maison FÆTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMAN, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Gérance et rédaction : M. HENRI YERSIN, instituteur, Rolle.

CONVOCAION DES ASSEMBLÉES DE SECTIONS

Les sections de la S. P. V. sont convoquées en séance, à 9 heures du matin, le jour de la conférence officielle de district.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un candidat au Comité cantonal.
2. Question de l'*Educateur*. (Voir plus loin.)
3. Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel. (Nomination d'un rapporteur.)
4. De l'équivalence des brevets dans la Suisse romande. (Nomination d'un rapporteur.)

NB. — Les comités de sections ont toute liberté pour compléter cet ordre du jour et changer l'heure de la séance que, suivant les circonstances, ils pourront fixer à l'issue de la conférence officielle.

Les décisions prises, ainsi que le nom du candidat désigné, seront immédiatement communiqués à M. Ernest Visinand, président de la S. P. V., Avenue Glayre, Lausanne.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 3 MARS 1917 A LAUSANNE

Cette mémorable séance a été ouverte, à 9 h. $\frac{1}{2}$, par M. Visinand, président cantonal.

L'appel fait constater la présence des délégués suivants :

Aigle, Mlle Jaquerod, MM. Girod et Dupraz; *Aubonne*, M. Dumartheray; *Avenches*, M. Gindroz; *Cossonay*, MM. J. Rochat et Michaud; *Echallens*, MM.

Allaz et Gessenay; *Grandson*, M. Fallet; *Lausanne*, Mlles Friedli et Verdan; MM. Fankhauser, Guibert, Cand et Chabanel; *Lavaux*, Mlle Chevalley, M. A. Rochat; *La Vallée*, M. Bernéy; *Morges*, MM. Guldenschu et Lambercy; *Moudon*, MM. Deppierraz et Renaud; *Nyon*, MM. Hippolyte Guignard et Zwahlen; *Orbe*, MM. Henri Guignard et Cornaz; *Oron*, Mlle B. Croset, MM. Delisle et Paquier; *Payerne*, MM. Cuany et Golliez; *Pays-d'Enhaut*, Mlle Marie Yersin; *Rolle*, Mlle Dessous-l'Eglise; *Vevey*, Mlle W. Rochat, MM. Grec et Cruchon; *Yverdon*, MM. Clerc et Durussel.

M. le Président rappelle les noms des membres disparus au cours de l'année écoulée : Mme Barraud, Vich; M. Annen, Donatyre; M. J. Berthoud, Saint-Triphon; M. Corthésy, Chexbres. Il mentionne également le décès de Mme Chuard, épouse de M. le chef du Département. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le procès-verbal de la précédente assemblée est lu et adopté, puis M. Cuany, au nom de la Commission, composée des délégués d'Oron, Payerne et Pays-d'Enhaut, propose l'adoption des comptes « en remerciant chaleureusement le caissier, M. Badel, pour le travail considérable qu'il a produit, pour l'ordre et l'exactitude parfaite des écritures ». Admis à l'unanimité.

La proposition du Comité de maintenir la finance de la Caisse de secours à 2 fr. pour 1918 est admise sans discussion, ainsi que celle de laisser la subvention au Musée scolaire au chiffre habituel de 100 francs. Mlle Verdan demande si l'on ne pourrait pas créer des représentations itinérantes de cinéma, à l'usage des enfants des écoles. Le Comité en discutera avec M. Henchoz.

M. le Président présente le Rapport annuel du Comité.

Rapport du Comité.

Nous avons débuté aux premiers bruits de guerre :
Par le fer et le feu nos jours seront comptés,
Et des naïfs espoirs dont nous vivions naguère
Il reste une foi morne aux instincts mal domptés.

Le monde des chrétiens n'est qu'un champ de carnage,
Où les héros fauchés n'ont pas même une croix.
De nos rêves de paix quelle épave surnage ?
Un tout petit lambeau avec ces mots : je crois.

Oui, Mesdames et Messieurs, le sort en est jeté : nous aurons jusqu'au bout le triste privilège de rappeler dans nos rapports l'effroyable tragédie qui se joue sur la scène du monde; jusqu'à la fin prochaine de notre mandat, nous aurons travaillé dans la nervosité d'une époque particulièrement anormale. Composé d'hommes pacifiques, votre Bureau central n'en restera pas moins le *Comité de la guerre* dans les pâles annales de la S. P. V.

Plus heureux, nos successeurs vous apporteront le symbolique rameau d'olivier, à l'heure où la terre sera séchée du sang qui l'inonde à cette heure. Puis-ent-ils vous faire cette remise comme don de joyeux avènement : c'est là notre vœu le plus sincère.

Nos œuvres.

Ce *rameau d'olivier* nous amène à parler de nos œuvres de charité et de solidarité.

Sur la proposition du Département de l'Instruction publique, Mme T. Combe sollicitait l'appui de la S. P. V. pour la diffusion de l'œuvre qu'elle poursuit en terre française. Avec votre permission, Mesdames et Messieurs les délégués, votre Comité a fourni à la fondatrice de l'*Alliance des Enfants* les renseignements et les conseils qu'elle souhaitait, en lui recommandant de soumettre simplement son programme à tous nos membres, de telle façon que nul n'y puisse voir une sorte d'obligation imposée par la S. P. V. Mme T. Combe s'est strictement conformée à ce vœu.

Parmi nos sociétaires, les uns ont laissé choir l'affaire, les autres ont intéressé leurs élèves à la petite feuille, le *Rameau d'Olivier*, dont la vente constitue la principale ressource d'une fondation charitable entre toutes. Puisque toute liberté était laissée à nos membres, aucun d'eux n'a élevé la moindre critique à cet égard, chose rare chez les protestants que nous sommes.

Si nous signalons ces faits, qui peuvent paraître étrangers aux buts visés par nos statuts, c'est pour souligner la compétence morale dont l'autorité veut bien investir notre association. N'y a-t-il pas là, chers collègues, un symptôme propre à nous réjouir ? A Lausanne, il est vrai, l'œuvre à laquelle nous avons donné notre appui a été nettement enrayée par un ordre de service de la Direction des Ecoles, interdisant dans les classes toute collecte, toute vente de journaux ou de cartes. Ce faisant, l'autorité scolaire communale usait d'un droit légal que nous n'entendons pas lui contester.

Prisonniers de guerre.

Le *Bureau des prisonniers de guerre* a continué son travail de solidarité professionnelle et internationale avec le zèle auquel nous avons plusieurs fois déjà rendu hommage.

M. Fankhauser, président de la section de Lausanne, vous donnera quelques renseignements qui compléteront ceux que vous avez entendus en automne. Il voudra bien se faire votre interprète auprès du comité lausannois, qui se dévoue depuis de longs mois à la tâche, pour lui exprimer la reconnaissance de toutes les sections de la S. P. V.

A notre tour, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'engager vivement nos membres à ne point diminuer les sacrifices auxquels ils ont joyeusement consenti en faveur de leurs collègues français prisonniers en Allemagne. Plus la détention se prolonge, plus elle est dure à supporter, et plus aussi les captifs sont sensibles aux marques tangibles de votre pitié. Nous prêchons d'ailleurs à des convertis, puisque nous connaissons le dévouement que les instituteurs vaudois, les institutrices surtout, apportent à cette tâche humanitaire au premier chef.

Caisse de secours.

Plus près de nous, la *Caisse de secours* a continué son action par l'octroi de subsides à nos sociétaires dans le malheur. Elle aurait pu faire davantage encore

si nos délégués s'étaient adressés plus souvent à nous ; cependant les prestations de la Caisse s'élèvent déjà à la jolie somme de fr. 1300.

Un jour viendra, nous l'espérons, où notre *Caisse de secours*, renouvelée et transformée, servira automatiquement des allocations à tous ceux qui se trouveront dans l'un des cas prévus par le nouveau projet. A vous, d'abord, puis à l'assemblée générale de se prononcer sur cette réorganisation, depuis longtemps prévue et jamais réalisée.

Immatriculation des instituteurs à l'Université.

Peu après notre séance ordinaire de l'an dernier, nous avons poursuivi nos démarches relatives à l'immatriculation des porteurs du brevet vaudois à l'Université de Lausanne.

La *Loi sur l'enseignement supérieur* était en revision devant le Grand Conseil, qui devait en discuter dans la session de mai. Nous ne reviendrons pas sur les renseignements que nous avons donnés dans cette salle le 4 mars 1916 ; vous les retrouverez du reste dans le Bulletin n° 24, si tant est que vous ne l'ayez pas transformé depuis longtemps en un chiffon de papier propre à allumer le feu. Car ainsi passent les promesses des nations et la gloire de la S. P. V. Disons seulement que nous avons rencontré la plus grande bienveillance auprès de MM. Chuard et Dind, ce dernier rapporteur de la commission législative chargée d'examiner le projet.

La demande formulée par deux comités de la S. P. V. a eu pour effet la refonte complète de l'article traitant des conditions d'immatriculation ; pour les non-bacheliers, celles-ci seront fixées par le Règlement d'application. L'intervention de M. le Député Panchaud, toujours dévoué à la cause de ses anciens collègues, a permis à M. le Chef du Département de donner aux instituteurs des assurances précieuses qui nous laissent espérer, sinon la porte ouverte à tout porteur du brevet primaire, du moins la fin d'un ostracisme par trop rigoureux. Jusqu'ici un instituteur bernois obtenait sans peine son inscription dans une Faculté de Lausanne, alors qu'un enfant du pays, à titre égal, devait passer par Berne pour entrer à l'Université du canton de Vaud.

Cette situation anormale a frappé MM. les Députés au courant des questions universitaires, si bien que les déclarations sympathiques de M. le Conseiller d'Etat Chuard ont été approuvées de beaucoup. Nos prétentions étaient d'ailleurs modestes : nous reconnaissons pleinement à l'Université le droit de se garantir, au moyen d'examens préalables, contre l'invasion des Facultés par des élèves mal préparés à en suivre les cours.

La discussion soulevée par M. Panchaud a occupé une longue séance du Grand Conseil, au cours de laquelle MM. Ravussin, Maillefer, Martinet et Dr Pochon ont défendu le point de vue de la S. P. V. en reconnaissant, chose heureuse, que la situation précaire des instituteurs engageait les plus capables d'entre eux à abandonner une tâche qui les eût laissés végéter dans la médiocrité. M. le Chef du Département de l'Instruction publique a répondu aussitôt que cette grave question était l'objet de ses préoccupations et qu'il y vouait toute sa sollicitude : les événements ne devaient pas tarder à démontrer, d'une façon éclatante, les intentions de M. le Conseiller d'Etat Chuard à l'égard du personnel enseignant primaire.

Allocations pour renchérissement de la vie.

Dans un précédent rapport, nous avons fait l'historique de cette question jusqu'au moment où vous avez tenu vos dernières assises, le 24 septembre 1916. On a prétendu que le Comité était resté passif au cours de cette séance extraordinaire d'automne. Sachez, Mesdames et Messieurs, que nous vous avons réunis dans le but de recueillir les opinions motivées de nos collègues, et non dans celui de leur en fournir. Pour donner suite à notre lettre du mois de mai, le Département avait adressé aux communes une circulaire les invitant à accorder des allocations spéciales à leur personnel enseignant : si les résultats obtenus vous semblaient fort inégaux, et souvent injustes, c'était à vous à le dire, et à nous de centraliser les faits mis à jour. Les navigateurs ne changent pas la direction de leur navire sans avoir repéré le point de situation.

Aussitôt votre décision prise, certain désormais qu'il agissait dans le sens voulu par l'ensemble de la S. P. V., votre Comité s'est mis bravement à l'œuvre, malgré les difficultés d'ordre légal qu'il entrevoyait sur sa route. Il ne suffit pas, en effet, de formuler en termes quelconques une demande au Grand Conseil : il faut que les conclusions revêtent le caractère juridique voulu, qu'elles soient conformes à notre droit public cantonal, qu'elles ne puissent être déclarées *non recevables* dans la forme ou dans le fond. Ce que vous avez décidé en quelques heures, nous avons mis un long mois à le réaliser.

Mais tous les nuages ont fini par se dissiper. Acceptée par le Haut Conseil d'Etat sur le préavis favorable de M. le chef du Département, accueillie par un vote unanime du Grand Conseil, commentée par M. le député Bonjour dans un rapport plus que favorable, la pétition de la S. P. V. fut renvoyée à l'autorité exécutive avec pressante recommandation, et enrichie encore d'une amélioration très importante.

Des considérations mûrement pesées nous avaient fait élever à fr. 50 l'allocation sollicitée pour chaque enfant d'instituteur ou d'institutrice veuve ; la Commission a étendu cette mesure à tout ménage dont un maître ou une maîtresse d'école est le chef légal. Rarement, jamais peut-être, une demande du corps enseignant ne reçut un pareil accueil.

La session qui vient de se clore a confirmé nos espérances, toutes celles du moins que nous pouvions raisonnablement formuler dans une époque aussi troublée.

Personne n'a été oublié. Tous, célibataires et mariés, institutrices primaires et maîtresses enfantines, verront leur traitement augmenté de fr. 200. Le Département a étendu aux institutrices frœbeliennes le droit aux avantages légaux (logement, etc.) ; fort sagement, il a maintenu la seule limite de 20 heures hebdomadaires exigée d'un maître spécial pour que celui-ci fût mis au bénéfice des augmentations triennales et de la pension de retraite. Parce qu'une maîtresse d'ouvrage avait 700 fr. de salaire au lieu de 1000 pour la payer de 26 heures d'enseignement, elle perdait tout droit aux améliorations cantonales : cette criante injustice vient de disparaître et nous en sommes soulagés.

Les lettres qui nous sont parvenues de divers points du canton expriment

éloquemment la satisfaction avec laquelle le corps enseignant a enregistré l'attitude de nos hautes Autorités. Plus encore que les améliorations matérielles, les paroles prononcées par MM. Chuard et Bonjour sont allées au cœur de tous, apportant, comme le dit un collègue, « un rayon de soleil qui a inspiré à tous la joie et le réconfort. »

Vous voudrez bien, chers délégués, voter une adresse de reconnaissance au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, à Monsieur le chef du Département, à Monsieur Félix Bonjour et à Messieurs les membres de la Commission législative.

N'oubliez pas non plus le service de l'enseignement primaire, dont la diligence exemplaire nous permet de toucher dès aujourd'hui les allocations pour le dernier semestre de 1916. C'est un « record » qui fait le plus grand honneur aux fonctionnaires du Département.

Les retraites.

Au moment où nous étions plongés dans les soucis de la *Pétition*, le Département proposait au Grand Conseil une majoration des pensions de retraite, tout en restant dans les cadres des anciennes lois sur la matière, et en maintenant les primes aux taux usités.

Dès sa première séance, la Commission législative formula des propositions qui nécessitèrent une nouvelle étude et de nouveaux calculs. La question des retraites fut ainsi renvoyée à la reprise de session qui devait clôturer la législature.

Le 21 février dernier, après trois mois seulement, les lois revisées étaient sous toit ; elles entreront en vigueur le 1^{er} avril prochain. Tout cela représente un effort énorme de la part de l'Etat, nous le saluons avec une joie d'autant plus vive que nous ne l'espérions guère à ce moment.

La nouvelle *Loi sur les pensions de retraite du personnel enseignant* des écoles primaires et enfantines comporte, en effet, des avantages précieux pour les ayants droit. Essayons de les résumer brièvement :

- 1^o maintien à *trente ans* de l'âge requis ;
- 2^o *pensions majorées des 50 %* en ce qui concerne les anciennes catégories ;
- 3^o *primes maintenues à un taux très bas* si on les compare aux chiffres obtenus par un calcul mathématique du prix de revient ;
- 4^o *période transitoire* relativement très courte.

Cela suffit pour que nous puissions dire en toute sincérité le plus chaleureux merci à ceux qui ont proposé et voté la loi.

Lors de notre première visite au Département, en 1914, M. le chef nous avait dit en parlant des retraites : « J'espère pouvoir reprendre la question avant la fin de votre mandat. » En dépit de la guerre et des calamités qui s'aggravent, M. Chuard a tenu parole : qu'il veuille bien agréer l'expression de notre vive reconnaissance. Nous disons cela avec une conviction d'autant plus réelle que nous avons combattu avec feu une innovation de la loi, celle de l'échelon en faveur des maîtres primaires supérieurs. De part et d'autre, la discussion a été courtoise ; l'honneur des instituteurs ordinaires n'a pas eu à souffrir, du moins nous le croyons, d'une intervention qui, à la vérité, nous a été particulièrement douloureuse.

Nous nous permettons deux réserves au sujet de la loi récemment votée.

1^o Nous regrettons très vivement que la *même pension* n'ait pu être accordée à tous les maîtres primaires. La distinction faite se justifie d'autant moins que les maîtres secondaires seront tous sur le même pied, malgré les différences considérables dans la durée et dans le coût de leurs études professionnelles.

2^o Dans l'intérêt même de l'école, nous aurions vu avec plaisir les maîtres qui ont plus de quarante ans de service admis dès cette année à jouir de la retraite entière. Cela s'était fait lors d'une précédente revision, en 1871, sauf erreur, et l'on s'en était bien trouvé.

Alors que les institutrices et les maîtres supérieurs arrivent dès 1917 aux pensions prévues par le projet primitif du Département (600 fr. enfantines, 900 fr. institutrices et 1200 fr. m. p. s.) les instituteurs ordinaires qui quitteront cette année perdront 75 fr. annuellement du fait des remaniements. Leur pension sera de 1125 fr. contre 1200 que prévoyait pour eux le projet initial.

Difficultés intérieures nées de la question des retraites.

La dernière ombre que nous venons de signaler est d'ailleurs une brume légère dans le ciel des retraites. Les gros nuages qui menacent aujourd'hui l'existence de la S. P. V. sont montés du corps enseignant lui-même.

Vous le sentez, Mesdames et Messieurs, le rapporteur aborde avec la plus vive répugnance les faits regrettables qui ont motivé la dernière circulaire du Comité. Ce que nous avons dit en janvier, nous le répétons en mars avec une force et avec une conviction nouvelles. La Société pédagogique est une personnalité morale dont l'honneur et la fierté doivent être défendus par le Comité, qui représente la tête de l'organisme; nous n'avons pas voulu faillir à ce devoir, même au risque de nous attirer des inimitiés. Quelle que soit l'importance des groupes dissidents au point de vue numérique ou social, nous n'avons pas hésité à réprover les moyens dont ils ont usé, parce que ces moyens ont affaibli considérablement l'influence morale de la S. P. V.

Intervention des institutrices.

Les auteurs du libelle adressé à MM. les députés ne seraient point femmes si elles n'essayaient d'avoir raison contre l'évidence. Pour elles, il s'agissait d'une démarche toute officieuse et d'un papier sans importance, ... un chiffon encore ! Qu'à cela ne tienne, Mesdames. Appelez-le un *bulletin de renseignements*, un *simple aide-mémoire*, peu importe, puisque nous vous avons reproché avant tout la maladresse et l'inconvenance du procédé.

Le jour même où le comité féministe lausannois faisait répandre son manifeste dans le canton, la section du chef-lieu entendait un long rapport, d'ailleurs fort désobligeant, sur le rôle des institutrices au sein de la S. P. V. Au cours de la discussion qui suivit, le président cantonal donna connaissance à l'assemblée des passages de la *Pétition* où le Comité prenait la défense des intérêts des institutrices, et qui furent unanimement approuvés. Personne ne fit la moindre allusion aux retraites. Pourquoi le groupe des militantes n'a-t-il pas saisi l'occasion de se renseigner sur l'origine d'un projet auquel le Comité cantonal était demeuré absolument étranger ?

Mais voilà, l'action était déjà engagée auprès de MM. les députés, et les promoteurs du mouvement avaient tout intérêt à cacher leur jeu.

Deux jours plus tard, votre président était avisé, par son collègue Yersin, de la campagne qui se poursuivait en dehors de la S. P. V.

Voilà les faits, Mesdames et Messieurs les délégués : à vous d'en juger. Nous ne serions pas revenus sur les origines de cette affaire si les sociétaires fautives ne cherchaient à la faire tourner à la confusion du Comité.

Elles prétendent que nous avons refusé notre appui à leur cause. Comment donc aurions-nous pu, sans faire injure à nos collègues instituteurs, avoir l'air d'approuver par une démarche officielle les *Considérants* que MM. les députés avaient déjà lus et commentés ?

A quoi bon plaider plus longtemps ? Déjà une ou deux sections ont tout l'air de donner tort au Comité ; les délégués de Vevey nous annoncent qu'ils seront dans l'obligation de nous interpeller, ce qui ne nous effraye guère. Nous accepterions, la tête haute, un verdict de désapprobation, persuadés que la leçon donnée ne serait pas perdue pour cela. Il est de toute nécessité que les mandataires officiels de la S. P. V. puissent travailler en sécurité dans les heures graves ; sinon, vous leur faites jouer un rôle ridicule et humiliant.

Que les auteurs des *Considérants* veuillent bien reconnaître la gaffe qu'elles ont commise en faisant distribuer leur libelle au moment où nous déposions. au nom de tous, le mémoire relatif aux allocations : nous ne demandons rien de plus, mais rien de moins.

Maîtres primaires supérieurs.

Avouons d'ailleurs que la démarche des maîtres primaires supérieurs a mis vos représentants dans un embarras autrement cruel. Si nous n'avions pas envoyé notre circulaire, nous serions dans de beaux draps aujourd'hui ; une légende serait déjà créée, que nous ne parviendrions jamais à déraciner. Dans tout le canton de Vaud, le même refrain circulerait : « Si le Comité avait agi dans ce sens, les maîtres primaires auraient la même retraite que les supérieurs. »

Eh bien, chers collègues, votre Comité est intervenu, loyalement, avec conviction, pour défendre la cause de la grande cohorte des primaires, et il n'a pas eu gain de cause. Cela, nous l'avions prévu. Ce qui a emporté la conviction du Département, de la Commission législative et peut-être aussi celle du Grand Conseil, c'est le désir de conserver à leurs postes les maîtres supérieurs de la campagne, de leur éviter autant que possible la tentation de venir en ville en rentrant dans le rang.

Messieurs les supérieurs, noblesse oblige. A vous de ne pas infliger trop tôt, ni trop souvent, un démenti à ceux qui ont défendu votre requête. Puisque votre échelon est acquis au prix d'un affaiblissement notoire de la Société pédagogique vaudoise, qu'il soit au moins profitable à notre chère patrie.

Vos collègues ordinaires ne vous envient pas l'argent que vous retirerez en plus à l'époque de votre inactivité ; ce qu'ils déplorent, c'est l'esprit qui a dicté votre démarche et qui est contraire à tous les vœux exprimés jusqu'ici par le

personnel enseignant. Votre président nous a dit : « Le Comité est là pour s'occuper des intérêts généraux et non des intérêts particuliers ». Sachez, messieurs, que nous avons défendu un principe d'ordre général, celui-là même que vous avez admis par des acclamations frénétiques, sur la proposition du comité Porchet, dans l'assemblée générale du congrès de Montreux. La S. P. V. demandait alors :

Que la pension de retraite des instituteurs primaires fût égale à celle des maîtres secondaires, ou, subsidiairement maintenue aux $\frac{2}{10}$ de cette dernière.

Cette décision était-elle encore valable en 1916 ou bien devons-nous la tenir pour caduque ? La vibrante manifestation de Montreux n'aurait-elle été que le rire d'un enfant devant un mirage inattendu ?

Nous ignorons ce que renfermait le projet auquel a collaboré M. Magnenat, et par lequel vous avez tenté de justifier votre démarche auprès de nous. Nous avons parcouru en vain le registre des procès-verbaux pour y trouver la mention d'un fait que nous aurions pu ignorer : aucune décision officielle, aucun vote du Comité précédent, ni de l'assemblée des délégués, ne sont venus infirmer les bases posées à Montreux.

En demandant qu'il y eût égalité entre tous les instituteurs primaires au point de vue des retraites, nous sommes restés, nous semble-t-il, dans la ligne de conduite qui nous était imposée ; nous avons accompli un devoir pénible, mais nécessaire.

Saint Paul a pu dire :

J'ai combattu le bon combat,
J'ai gardé la foi.

Hélas ! chers amis, nous avons combattu, mais nous avons perdu la foi, la foi dans l'esprit de solidarité du corps enseignant. Dorénavant, il y aura parmi nous des *groupements d'intérêts* au lieu d'une association pédagogique. Sombre et sauvage perspective qui fera regretter aux anciens le temps où ils étaient égaux en pauvreté et en idéal. (Bravos !) Ceux qui ont vibré, lors de la réorganisation syndicale de 1894, et nous étions du nombre, n'avaient certes pas prévu ce qui en est aujourd'hui, peut-être, la conséquence logique, mais affligeante.

Motion Meyer.

La motion Meyer, relative au paiement des instituteurs par l'Etat, a fait l'objet d'un intéressant rapport de M. le député Gaillard. Elle est renvoyée au Conseil d'Etat pour étude, mais nous ne pensons pas que cette importante innovation puisse être mûrie avant la prochaine révision de la Loi sur l'enseignement primaire.

Relations extérieures.

Votre président a représenté la S. P. V. au congrès des instituteurs neuchâtelois, au Locle. L'accueil qu'il a reçu dans la cité horlogère lui a laissé une impression profonde ; il en a rapporté le sentiment très net que les deux associations, vaudoise et neuchâteloise, sont unies par d'indissolubles liens de fraternité, par une conception identique des devoirs de l'école à l'égard de la patrie commune.

La *Romande*, de son côté, n'est pas restée inactive. La séance du Comité cen-

tral, en octobre 1916, a démontré une fois de plus, la cohésion du corps enseignant de la Suisse française. Jurassiens, Neuchâtelois, Genevois et Vaudois s'y sont rencontrés en frères pour discuter d'importantes questions : le Congrès de 1918 et le sort de l'*Educateur*. Le Comité central romand a pris acte, avec un grand chagrin, de la démission irrévocable de M. François Guex, que la maladie contraint à abandonner la direction du journal des instituteurs. Nous lui exprimons à notre tour la reconnaissance de la Société pédagogique vaudoise.

M. Ernest Briod, l'un des nôtres, a bien voulu assumer la lourde tâche de rédacteur en chef de l'organe romand, à titre provisoire et pour une année. Nous connaissons trop l'ancien et distingué président de la S. P. R. pour ne pas savoir qu'il est l'homme de la situation. Mais vous l'avez déjà vu à l'œuvre et vous savez de quelle façon magistrale il s'acquitte de sa mission. Pour l'honneur du corps enseignant primaire vaudois, nous espérons qu'il n'abandonnera pas l'*Educateur* à la fin de cette première année.

Un mot encore. Le Bureau neuchâtelois conduit notre fédération d'une main sûre, ainsi que vous avez pu le constater. A notre tour, sachons nous grouper en faisceau autour de lui, pour faire de la Romande un lien toujours plus solide entre les membres du corps enseignant de nos cantons.

Ce qui crée une Suisse romande bien vivante, ce qui empêchera que ces mots ne soient une simple désignation géographique, c'est l'école, c'est l'esprit qui en anime à la fois les manuels et les maîtres.

Sans bruit, mais avec persévérance, les instituteurs primaires poursuivent l'œuvre de rapprochement. Des études savantes, des discours de tribune constateront le résultat en ignorant la cause : peu importe ; l'essentiel, c'est que nos enfants se sentent les fils d'une même patrie, non point seulement cantonale ou romande, d'une patrie suisse une et indivisible.

* * *

En résumé, mesdames et messieurs, malgré quelques nuages que nous voulons croire passagers, l'année qui se termine pour la S. P. V. aura marqué une étape heureuse. Puisse notre cher pays en retirer le juste bénéfice : à lui s'en va notre dernière et suprême pensée.

* * *

La lecture de ce rapport est interrompue fréquemment par des applaudissements.

* * *

La discussion générale est ouverte. M. Grec, au nom de la section de Vevey, demande au Comité s'il est vrai que celui-ci a refusé d'appuyer la réclamation du Comité féminin, ou plutôt s'il est vrai que les considérants de ce groupe, remis aux institutrices le 11 novembre, à la réunion des sections, n'ont été présentés que le 15 du même mois au Président central, qui s'est déclaré incompétent. M. Visinand attire l'attention des délégués sur les deux dates indiquées ; leur rapprochement suffit à prouver l'incorrection du procédé des dames et à comprendre la réponse du Président. Mlle Friedli reconnaît le tort des dames

d'avoir agi en dehors du Comité. Elle propose, à titre de sanction, un article additionnel à l'article I des statuts, et ainsi conçu :

Toute démarche devant assurer le but prévu à cet article I § a, doit être faite par les organes reconnus de la S. P. V. Toute contravention à ce sujet entraîne l'exclusion immédiate des membres ou groupes de membres qui s'en rendraient coupables.

Elle demande que cette adjonction ait effet rétroactif, ce qui amènerait l'exclusion immédiate de la motionnaire. Mlle Verdan réclame pour elle-même une grosse part de la responsabilité que l'on veut faire retomber sur Mlle Friedli.

Mlle Jaquerod, MM. Golliez, Gindroz, prennent part à la discussion qui devient parfois très vive; puis, à la presque unanimité, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant présenté par M. Grec :

L'Assemblée des délégués S. P. V. prend acte des déclarations de Mlle Friedli, d'où il résulte que l'accusation de la section de Vevey contre le Comité cantonal tombe, et passe à l'ordre du jour.

M. Zwahlen, au nom de la section de Nyon, demande des renseignements sur la démarche des Maîtres primaires supérieurs et exige des mesures énergiques à leur égard. M. Cuany, M. P. S., prend la défense de ses collègues; s'ils n'ont pas passé par le Comité, c'est un tort; mais le temps manquait, car il fallait agir avant la réunion de la Commission législative. D'ailleurs pourquoi admettre une différence pour les secondaires et la refuser aux M. P. S. ?

M. le Président répond que cette distinction ne se justifie pas, puisque les professeurs de l'Université sont mis sur le même pied que les maîtres secondaires. Dans la question des allocations les M. P. S., qui n'auraient rien osé demander eux-mêmes, se sont abrités derrière l'ensemble, et pour les retraites, ils ont travaillé seuls.

A une question de M. J. RoCHAT qui constate que les propositions émanant de l'Assemblée de septembre ne sont pas identiques aux demandes adressées au Grand Conseil, M. Visinand explique que les dites propositions étaient insuffisamment mûries, irrecevables dans le fond et que le Comité a dû en tirer quelque chose de réalisable.

M. Cuany ne croit pas que la demande des M. P. S. ait nui aux autres collègues. MM. Gindroz, au nom de la section d'Avenches, J. Berney, au nom de celle de La Vallée, et Clerc, au nom de celle d'Yverdon, adressent de chaleureux remerciements au Comité. « Le magistral rapport que nous venons d'entendre, continue M. Clerc, méritait mieux qu'une discussion orageuse. Un sincère merci pour votre travail et votre courageux rapport. » (*Bravos unanimes.*)

Il est pris acte d'une demande de MM. Zwahlen et Delisle, tendant à ce que la question du « Payement par l'Etat » soit étudiée dans les sections, puis l'Assemblée vote des remerciements aux autorités législative et exécutive, à M. Bonjour, rapporteur, et aux bureaux qui ont fait diligence puisque les allocations sont déjà payables.

Comme sanction, M. Isaac Renaud propose un blâme à ceux qui jettent le discrédit sur la S. P. V.; l'opinion est émise que les sécessionnaires doivent se

retirer. La proposition suivante de M. A. Rochat (Lavaux) est admise à la presque unanimité :

L'Assemblée des délégués de la S. P. V. du 3 mars 1917 :

1^o blâme les fractions dissidentes qui ont agi en dehors du Comité;

2^o remercie le Comité pour son travail fidèle et sa bonne gestion.

3^o lui renouvelle son entière confiance.

La proposition de Mlle Friedli relative aux sanctions contre les fractions dissidentes est admise à l'unanimité.

Après avoir décidé qu'un banquet aurait lieu à l'occasion de l'assemblée générale de 1917, les assistants se rendent à celui qui les attend à l'hôtel de l'Ours. Il est une heure.

La séance est reprise à trois heures.

Caisse-invalidité. M. Badel, auteur du projet inséré dans le dernier bulletin, donne quelques indications sur les idées générales qui ont déterminé son élaboration. Les comités anciens ont dû restreindre l'attribution des secours à cause de l'insuffisance de la caisse : nous ne voulons plus de Bourse des pauvres, chez nous. Il faut que ceux qui en auront besoin sentent qu'ils ont un droit à être secourus. Au nom du comité, il demande que le projet soit soumis à une commission qui rapportera à l'Assemblée générale de 1917. Admis à l'unanimité.

Choix des sujets à présenter au Département pour les conférences de mai. Sur la proposition du comité, les deux sujets suivants, dont la Société pédagogique romande nous demande l'étude, sont admis :

1. *Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel.*

2. *De l'équivalence des brevets dans la Suisse romande.*

Rôle des institutrices au sein de la S. P. V. — M. Yersin, rapporteur, introduit la question et commente brièvement le rapport, paru dans le précédent numéro.

Mlle Friedli défend ses propositions qu'elle estime démocratiques et donne rendez-vous en juillet à ses contradicteurs. Après quelques mots de MM. Badel et Fankhauser, la discussion est renvoyée à cet été.

Situation matérielle et morale de l'instituteur. M. Heimann développe son rapport; il constate qu'une bonne partie des vœux présentés par les sections ont reçu satisfaction quant à la situation matérielle. La situation morale dépend avant tout des intéressés eux-mêmes.

M. Grec déclare que la section de Vevey n'est pas d'accord avec la phrase du rapport qui repousse la comparaison entre les instituteurs et les fonctionnaires fédéraux. M. Heimann répond que les instituteurs ont un idéal autre que ceux à qui on les compare, pour peu qu'ils considèrent leur travail comme une vocation. M. H. Guignard (Vaulion) approuve M. Grec, tandis que M. Clerc abonde dans le sens du comité. Le rapport est admis.

L'École et le service militaire. M. Grobéty développe son rapport sur

ce sujet et déclare, aux acclamations de l'assemblée, qu'il n'y a rien à changer à l'état de choses actuel, tant que la guerre sévit. MM. Guibert, Golliez et Cruchon approuvent ces conclusions, tandis que M. Delisle se fait l'écho des doléances des instituteurs qui se voient évincés dans les concours dès qu'on sait qu'ils sont astreints au service militaire. Le rapport est admis sans modification.

M. le Président rappelle que toute proposition pour l'Assemblée générale doit être présentée *trois* mois à l'avance et que le comité se réserve de proposer cet été la création d'un poste de trésorier-archiviste.

Vœux des sections. *Avenches* demande l'obtention de congés en février, à l'instar de *Lausanne*. Le comité voudrait qu'on laissât passer un peu de temps avant de faire de nouvelles réclamations. M. Gindroz, se rangeant à cet avis, il est passé outre.

Cossonay demandait que les notes de conduite et de travail des maîtres ne figurent plus dans les tableaux d'examen. La question a été tranchée l'an dernier.

Grandson demande si tous les inspecteurs réclament aux jeunes collègues le cahier de préparation des leçons. Aucune proposition n'étant formulée, nous passons au vœu

d'Orbe qui demande qu'il ne soit plus donné de leçons pratiques dans les conférences officielles de cercle. M. H. Guignard motive ce vœu que combattent Mlle Friedli et M. Clerc qui ne voient aucun danger sérieux au fait de donner une leçon devant des collègues. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Payerne voudrait que les séances d'automne n'aient pas lieu le samedi avant les cours complémentaires. M. Visinand explique que les circonstances nous obligent à procéder ainsi.

Vevey demande que les séances d'automne aient lieu en dehors des heures d'école. Nous sommes une société indépendante, dit M. Grec, et nous devons pouvoir discuter de nos affaires sans quitter nos travaux. M. le Président explique que, dans ces conditions, certaines sections éprouveraient quelques difficultés à se réunir. Après discussion, le statu quo est maintenu.

Propositions individuelles. — Mlle Jaquerod (*Aigle*) demande l'étude dans les conférences de district de l'enseignement de l'orthographe pendant la seconde année du degré inférieur. Admis.

M. Delisle propose comme sujet à mettre à l'étude : « La préparation intellectuelle des instituteurs. » Appuyée par M. Cruchon, combattue par M. A. RoCHAT, cette proposition est repoussée.

M. Grec voudrait voir paraître le bulletin mensuellement et annonce que la proposition en sera faite à l'Assemblée générale. MM. Yersin et Badel sont d'accord avec cette proposition, mais réservent la question financière. D'autre part, nous n'aurions pas toujours de la matière pour le journal et il faudrait instituer une commission de rédaction.

Aucune autre proposition n'étant faite, la séance est levée à 5 heures.

L'Éducateur.

La question de l'*Éducateur*, dont nous avons déjà demandé l'étude en novembre dernier, sera traitée de nouveau à l'assemblée de mai.

Nous savons que plusieurs sections, si ce n'est toutes, ont nommé des rapporteurs chargés d'étudier cette question sous ses diverses faces, et de présenter des conclusions qui seront discutées, nous l'espérons, avec beaucoup de soin.

La réorganisation de l'organe de la S. P. R. est à l'étude et les critiques qui lui ont été adressées à maintes reprises doivent parvenir à ceux qui sont chargés de ce travail.

En outre, les rapports devront exprimer en toute liberté leur opinion sur les modifications qui ont été apportées à l'*Éducateur* à partir du 1^{er} janvier 1917. L'idée à la base de sa réorganisation est que ce journal soit la tribune libre du corps enseignant romand.

Nous prions les présidents de section de nous faire parvenir, pour le 1^{er} juin prochain, les rapports ou les conclusions adoptées.

Questions à l'étude en vue du congrès de Neuchâtel.

Le comité central de la Société pédagogique romande a adopté deux sujets à étudier pour le congrès de Neuchâtel en 1918, sujets que nous avons mis à l'ordre du jour de la réunion des sections S. P. V. en mai prochain et que nous nous permettons de commenter brièvement.

1^o *Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel.*

Pour circonscrire ce sujet très vaste, nous vous proposons de le limiter aux points suivants :

- a) L'école primaire donne-t-elle satisfaction aux besoins d'activité de l'élève ?
- b) Doit-elle être la suite du jardin d'enfants ?
- c) Dans quelle mesure doit-elle préparer l'élève à l'exercice d'une carrière ?
- d) Examen critique, à ce point de vue, des programmes et des méthodes en ce qui concerne :

l'éducation des garçons ; — l'éducation des filles.

2^o *De l'équivalence des brevets dans la Suisse romande.*

Nos brevets cantonaux ne déploient leurs effets que dans une circonscription fort restreinte. Qu'y a-t-il à faire pour qu'une équivalence puisse être décrétée par nos gouvernements romands ?

Equivalence de brevets doit être la résultante d'équivalence d'études ; ainsi toute la question si complexe de la formation du corps enseignant romand y sera nécessairement traitée. Ce sera la première fois qu'un de nos congrès sera appelé à s'occuper d'un sujet si important et qui nous touche de si près.

Les sections de la S. P. V. désigneront en mai un rapporteur pour chacune de ces deux questions ; les rapports seront présentés et discutés lors de la réunion de novembre.

RÉSUMÉ DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1916.

I. Caisse de secours.

	Doit
Solde en caisse de l'exercice 1915,	9 55
Prélèvements à la Banque populaire suisse,	600 —
Remboursement d'une demi-allocation par le Fonds Elisabeth Blanc,	50 —
Remboursement, acompte d'un prêt,	20 —
Contribution de 1366 membres actifs, à fr. 2,	2732 —
Intérêt du Fonds Boissier,	100 —
Total des dons reçus en 1916. (Voir liste dans les Bulletins N ^o 24, 25 et 26.)	260 —
Total	fr. 3771 55

	Avoir
Allocations diverses pour un total de	1274 50
Frais divers, cartes de membres payées par la Caisse de secours, etc.,	43 70
Versements à la Caisse d'épargne cantonale Vaudoise,	2400 —
Solde en caisse	53 35
Total	fr. 3771 55

Bilan.

Montant livret-dépôt à la Banque populaire Suisse, capital au 31. 12. 16.	2810 80
Montant livret-dépôt à la Caisse d'épargne cantonale Vaudoise, capital au 31. 12. 16.	7254 35
Prêt J. D.	200 —
Solde actif du compte Caisse de secours,	53 35
Actif net au 31. 12. 16,	fr. 10318 50

II. Fonds Elisabeth Blanc.

	Doit
Solde en caisse de l'exercice 1915,	37 50
Encaissement de cinq coupons d'intérêt,	61 25
Total	fr. 98 75

	Avoir
Remboursement à la Caisse de secours d'une demi-allocation faite en 1915,	50 —
Solde en caisse,	48 75
Total	fr. 98 75

Bilan.

Valeur nominative de deux titres,	1000 —
Dépôt à la Caisse d'épargne cantonale,	50 —
Solde en caisse du Compte 1916,	48 75
Actif net	fr. <u>1098 75</u>

III. Caisse de la Société.

	Doit
Solde en Caisse,	167 27
Prélèvements à la Banque populaire Suisse,	2100 —
Produit net des contributions de 1916,	5865 20
Total	fr. <u>8132 47</u>

	Avoir
Notes diverses, impressions, etc., pour un total de	427 30
Frais pour deux assemblées des délégués	528 20
Subvention Musée Scolaire,	100 —
Frais pour le Bulletin et expédition,	524 95
Frais d'administration, Séances comité, local, etc.,	676 55
Débours membres du Comité, vacations, etc.,	183 —
Notes Pompes funèbres pour palmes,	104 50
Cotisations à la S. P. R. pour non abonnés à l' <i>Educateur</i> ,	279 50
Versement à la Banque populaire Suisse,	2500 —
Versement à la Caisse de Secours : Contributions de 1366 membres actifs à fr. 2,	2732 —
Solde en Caisse,	76 47
Total	fr. <u>8132 47</u>

Bilan.

Montant livret-dépôt à la Banque populaire Suisse, capital au 31. 12. 16.	3596 10
Solde actif du Compte de caisse S. P. V.,	76 47
Actif net au 31. 12. 16.	fr. <u>3672 57</u>

S. E. ou O.

Le Caissier S. P. V.
O. BADEL.

AVIS

Rabais aux membres de la S. P. V.

La Direction des Bains du Grand-Pont, à Lausanne, nous informe que le prix du bain simple est majoré de 10 centimes et que toute faveur est supprimée pour les bains spéciaux.

La chapellerie Bury, Chauderon 23, Lausanne, accorde un rabais de 10 % à nos sociétaires.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^o, LAUSANNE



Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	<i>Grammaire italienne</i>	Fr. 3.—
» »	<i>Anthologie italienne</i>	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	<i>Manuel d'instruction religieuse, 4^{me} édition.</i>	» 0.75
CLIFT, J.-A.	<i>Manuel du petit solfégien.</i>	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	<i>Calcul mental</i>	» 2.20
	<i>Manuel de géométrie.</i>	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	<i>Physique expérimentale</i>	» 4.50
DENIS, Jules.	<i>Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)</i>	» 2.—
DUCHOSAL, M.	<i>Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète</i>	» 0.60
» » » » » »	<i>réduite</i>	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	<i>Guide du violoniste</i>	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	<i>Manuel d'instruction civique (2^{me} partie: Autorités fédérales)</i>	» 2.—
ESTIENNE, H.	<i>Pour les tout petits, poésies illustrées</i>	» 2.—
GAVARD, A.	<i>Livre de lecture, degré moyen</i>	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	<i>Comment faire observer nos élèves?</i>	» 2.25
GROSGURIN, prof.	<i>Cours de géométrie</i>	» 3.25
JUGE, M. prof.	<i>Notions de sciences physiques</i>	» 2.50
	<i>Leçons de physique, 1^{er} livre: Pesanteur et chaleur</i>	» 2.—
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	<i>Leçons d'histoire naturelle.</i>	» 2.25
	<i>Leçons de chimie.</i>	» 2.50
	<i>Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).</i>	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	<i>Premières leçons intuitives</i>	» 1.80
	<i>Manuel pratique de langue allemande, 1^{re} partie</i>	» 1.50
	» » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	<i>Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache</i>	
1 ^{re} partie.	» 1.40	
2 ^{me} partie.	» 1.50	
3 ^{me} partie.	» 1.50	
MALSCH, A.	<i>Les fables de la Fontaine (édition annotée).</i>	» 1.50
MARTI, A.	<i>Livre de lecture, degré inférieur.</i>	» 2.50
MARTI et MERCIER.	<i>Livre de lecture, degré supérieur</i>	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	<i>Premiers éléments d'histoire naturelle</i>	» 2.75
PLUD'HUN, W.	<i>Comment prononcer le français?</i>	» 0.50
» »	<i>Parlons français.</i>	» 1.—
POTT, L.	<i>Geschichte der deutschen Literatur</i>	» 4.—
SCHUTZ, A.	<i>Leçons et récits d'histoire suisse</i>	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	<i>Histoire sainte</i>	» 0.65

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES PRIMAIRES AU CONCOURS

INSTITUTEUR : Maracon : fr. 1800, logement, plantage, plus 8 stères de bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 14 mai. —

INSTITUTRICE : Mondon (Institut des Sourds-muets) fr. 800, plus entretien complet. Renseignements auprès du Département de l'Instruction publique, Service de l'enseignement primaire ; 8 mai.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Ecole cantonale de commerce, Lausanne.

Sont mis au concours :

1. Un poste de maître de branches commerciales, comprenant 20 heures de leçons par semaine. Traitement annuel initial, fr. 4000.—

2. Un poste de secrétaire-comptable et maître de branches commerciales. Traitement initial annuel, fr. 4200.—

Titre requis : Licence es-sciences commerciales de l'Université de Lausanne ou titre équivalent. — Pour les obligations et renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de l'école. — Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae au Département de l'instruction publique, 2^e service, jusqu'au 12 mai, à 6 heures du soir.

Collège d'Aigle. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître secondaire chargé de l'enseignement des mathématiques, de la comptabilité et du dessin technique. — Traitement : 3000 fr. par an. Augmentations quadriennales de 100 fr. pour années de services dans le canton. Maximum 3500 fr.

Entrée en fonctions à fixer. — Adresser les inscriptions, avec un curriculum vitae, au Département de l'Instruction publique, 2^e service, jusqu'au 14 mai, à 6 heures du soir.

Dans sa séance du 27 avril 1917, le Conseil d'Etat a nommé M. Albert **Morier-Genoud**, licencié ès-sciences, actuellement maître au Collège d'Aigle, en qualité de maître de mathématiques au Collège de Château-d'OEx, à titre provisoire et pour une année.

A LOUER POUR LA SAISON

2 jolis petits chalets

à proximité de Vers l'Eglise (Ormonts-Dessus). Prix modéré. S'adresser à Monsieur **Genillard**, négociant à Vers l'Eglise. P. 22982 L.

Ecole protestante de Monthey.

(Valais.)

11817 L.

Le poste de régente est mis au concours jusqu'au 1^{er} Juin. — Pour renseignements et conditions s'adresser au président du comité vaudois des protestants disséminés **Mr. Méan**, ancien pasteur, Avenue Davel 8, **Lausanne**.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATIONALE

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA SUISSE

à l'usage des Ecoles primaires

par W. ROSIER, professeur,

OUVRAGE ADOPTÉ PAR LES DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DES CANTONS DE
VAUD, NEUCHÂTEL ET GENÈVE

et contenant de très nombreuses illustrations dont huit cartes en couleur.

Un vol. in-4^o, cartonné. Fr. 3.—

L'HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA SUISSE a été élaborée sous la surveillance d'une commission intercantonale d'après une méthode analogue à celle des manuels-atlas de géographie du même auteur. Le livre comprend un *texte principal*, des *lectures* et de brefs *résumés*. Le texte principal fournit le récit suivi, quoique sommaire, des événements. Il est complété par de nombreuses lectures dans lesquelles l'auteur fait entrer certains développements qu'il est utile de porter à la connaissance des élèves, mais qu'on ne peut leur demander d'étudier. Enfin, un résumé donnant l'essentiel est placé après chaque partie.

La matière a été divisée en six parties : *les temps primitifs, la Confédération des trois, des huit, des treize cantons, la République helvétique et la Confédération des dix-neuf cantons, la Confédération des vingt-deux cantons*. Cette division qui remplace celle adoptée généralement autrefois, qui s'inspirait de l'histoire générale, convient mieux à l'étude de l'histoire suisse. Elle est naturelle tout en étant plus simple et faite pour frapper davantage l'esprit de l'élève.

L'*illustration* a été établie avec le plus grand soin. Les nombreuses *gravures, les cartes, les portraits*, qui mettent en quelque sorte l'histoire en action, facilitent l'intelligence du texte et permettent aux élèves de garder plus aisément le souvenir des événements, ainsi que des hommes qui ont illustré notre pays.

Telle qu'elle se présente, après une expérience de plusieurs années et avec le témoignage favorable des maîtres et des élèves qui l'ont utilisée, l'Histoire de la Suisse par W. Rosier se révèle comme une des meilleures publications scolaires parues chez nous ; elle a été adoptée sur le préavis des Commissions compétentes, et après mûr examen, par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève.

MANUEL D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage de l'enseignement secondaire

par W. ROSIER et P. DECKER, professeurs.

Ouvrage adopté par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud et contenant 256 *gravures* dans le texte ainsi que 8 *cartes en couleurs* hors texte dessinées par Maurice BOREL.

Un volume in-4^o, cartonné, fr. 3.50.

Ce nouveau **Manuel-Atlas**, conçu sur le plan et selon la méthode fixés par la Commission des manuels d'histoire et de géographie, appliqués déjà au volume *primaire*, est un instrument de travail très intéressant qui sera hautement apprécié des maîtres et des élèves de nos classes secondaires.

L'abondance et l'intérêt documentaire des illustrations, le choix judicieux des lectures, la simplicité du texte didactique proprement dit, permettent un enseignement vivant dont nos écoles ont besoin pour renforcer la culture du patriotisme des futurs citoyens.

Tous les membres du corps enseignant, et non pas seulement les spécialistes qui enseignent l'histoire, trouveront un réel profit à puiser dans cet ouvrage la matière de leçons captivantes.